

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE du 5 mai 2026

L'an **Deux Mille Vingt Six, le cinq mai à dix-huit heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PERREUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pierrick LAUNAY, Maire.

PRESENTS : Mr Pierrick LAUNAY, Maire, Mme Anne-Sophie REGENT, Mr Mario GUICHARD, Mme Marie-Noëlle GREGOIRE, Mr Nicolas JARNIER, Adjoints, Mme Mélanie LEMASSON, Mr Yannick SEVESTRE, Conseillers Délégués, Mr Olivier JALOUX, Mme Sophie HEMERY, Mr Nicolas BOUCHOT, Mme Marie PENCREC'H, Mme Emmanuelle CARVENNEC, Mr Victor HERVE, Mr Daniel NOIREAULT, Mme Margot MEUNIER, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES :

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 15

VOTANTS : 15

DATE DE LA CONVOCATION : 29 avril 2026

Marie PENCREC'H est nommée secrétaire de séance par l'assemblée.

DESIGNATION DES DELEGUES AU FDGDON

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles du Morbihan est une organisation professionnelle, régie par le Code Rural au service du monde agricole, des collectivités et des particuliers. Elle est chargée de la surveillance, de la prévention et de la lutte contre divers organismes nuisibles du monde animal et végétal sur le département.

Ses missions, d'utilité publique ou d'intérêt général, s'inscrivent dans une démarche globale de soutien, d'aide et de conseil aux agriculteurs et aux collectivités :

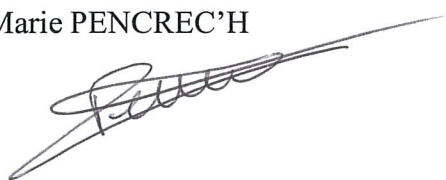
- Promouvoir dans les zones agricoles comme non agricoles, des méthodes de lutte respectueuses de l'environnement contre les organismes classés nuisibles.
- Organiser des actions départementales de lutte contre les espèces animales ou végétales exotiques envahissantes (ex: vente de matériel de piégeage et d'effarouchement).

A la suite des élections municipales, il convient de désigner :

- 1 responsable communal "Ragondins" : Mario GUICHARD
- 1 référent "Frelons Asiatiques" : Yannick SEVESTRE (suppléante : Emmanuelle CARVENNEC)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider les candidatures précitées.

Secrétaire de séance
Marie PENCREC'H



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pierrick LAUNAY

